

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, concernant

La santé des commerces urbains et ruraux

Monsieur le Ministre,

Près de deux ans plus tard, on espère en voir le bout, de cette épidémie de coronavirus. De nombreuses primes et mesures d'aides en tout genre ont été prises par le gouvernement et votre administration, Monsieur le Ministre, afin d'aider les commerçants à garder la tête hors de l'eau malgré les différents confinements et les mesures sanitaires strictes. Petit à petit, celles-ci s'allègent et la vie commence à reprendre son cours.

Parmi les mesures que vous avez lancées, indépendamment des primes liées à la situation sanitaire, Monsieur le Ministre, nous pouvons citer celles qui visent à soutenir le commerce de proximité en redynamisant les centres-villes trop souvent confrontés au phénomène des cellules commerciales vides. Un montant de 16 millions d'euros est prévu dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, concernant l'objectif opérationnel « Redynamisation des centralités et des commerces ». En 2022, ce sont près de 3,5 millions d'euros qui seront engagés pour les divers appels à projets visant la création de commerces innovants et plus d'1 million d'euros pour réduire la fracture numérique des commerçants.

Monsieur le Ministre, les leviers activés dernièrement dans le but de redynamiser les activités des commerces de proximité ont-ils déjà porté leurs fruits ? Si beaucoup de moyens sont focalisés sur les centres urbains, quelles sont les mesures que vous avez prises à bras-le-corps pour aider les commerçants ruraux dont la santé financière n'est pas forcément florissante dans le contexte actuel ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Ces derniers mois, le mécanisme Créashop Plus, qui vise à faciliter l'installation de nouveaux commerces dans les cellules vides de nos centres-villes, s'est amplifié avec de plus en plus de nouvelles ouvertures de commerces. À ce jour, ce sont plus de 220 primes qui ont été octroyées à de nouveaux commerçants grâce aux différents dispositifs Créashop. Près de 85 % de ces commerçants ont toujours leur activité ouverte. C'est une réelle réussite.

En ce début d'année, nous avons aussi lancé le nouveau chèque « Relance par le numérique » qui vise à réduire la fracture numérique des commerçants tout en accélérant la transition numérique de nos PME wallonnes. 20 millions d'euros sont destinés à ce mécanisme.

Dans les semaines et les mois qui viennent, l'appel à projets « Je m'installe, je me développe, je me réinvente » sera lancé. Mon Cabinet et notre administration finalisant actuellement les contours de ce mécanisme. Un budget, devant encore être affiné, de 8 millions d'euros, issus du Plan de Relance, est alloué à ce dispositif. Ce dernier sera lancé pour une durée de trois ans. Il aura pour objectif, tout comme Créashop, de favoriser l'installation de nouveaux commerçants dans les cellules vides, mais aussi, et c'est une nouveauté, de venir soutenir les commerçants déjà implantés qui souhaitent développer leur activité ou encore se réinventer pour mieux correspondre aux besoins de leur centralité.

Alors que Créashop est un mécanisme réservé à certaines villes évaluées comme « sous-bassins de consommation », ce nouvel appel à projets sera ouvert à l'ensemble des villes et communes wallonnes, incluant nos centralités rurales. Le soutien aux commerçants ruraux est au cœur de mon engagement quotidien et je ferai en sorte qu'aucun ne soit laissé de côté dans ce nouveau dispositif.

Je travaille actuellement à la finalisation des derniers contours de cet appel à projets ; je ne manquerai pas de revenir vers l'honorable membre pour lui présenter le dispositif en détail.